COMPTE RENDU DE SÉANCE DU MERCREDI 16 FÉVRIER 2022.

Ouverture de séance : 10h.
Présents :
Gérard Quès, Michel Gibert, Daniel Marouby, Edmond Quès, Nikki Clark, Olivier Schock, Jean Gavoille, Danielle Christien.
Excusés : Nicolas Tubert, Nicolas Liégeois et Nathalie Pastre
Secrétaire de séance : Danielle Christien

Approbation du compte rendu du Conseil du 6 décembre 2021.
Pour : 8

1) Convention défibrillateur avec le Département
La commune avait signé une convention de 2017 à 2021 pour la mise à disposition d'un défibrillateur pour le village. La convention étant arrivée à terme, le Département en a voté le renouvellement pour les années de 2022 à 2025. Est-ce que la commune souhaite prolonger cette convention ?
Pour : 8
Nous avons demandé à Laurent TRIADU référent Formation Service Sécurité Incendie du Conseil Départemental 66 de nous organiser une sensibilisation à l'utilisation de l'appareil.
Sur les trois dates proposées, nous avons retenu le vendredi 25 mars à 10h, Monsieur le Maire demande aux élus de participer. Un minimum de 10 personnes est requis. Tous les élus présents sont d'accord pour se former, la demande sera faite aux élus excusés. La formation sera également ouverte à la population.

2) Loyers communaux
Les loyers des logements, garages et locaux commerciaux de la commune n'ont pas été augmentés depuis 2015. Il a été décidé de les revaloriser selon les indices en vigueur pour l'année 2022. Cela représente entre 3 et 18 € d'augmentation, en fonction des loyers.
Des baux commerciaux sont concernés : Toutautour, Estaca, Boulangerie, Alexandre.
Monsieur Gavoille attire l'attention du Conseil sur le caractère social de ces logements pour ne pas mettre en difficultés les locataires.
Il paraitrait normal de faire cette revalorisation tous les ans.
Pour : 7 Abst : 1

3) Facture de chauffage d'Aline Chauffour
Fin 2020, nous avons fait appel à l'association Bois Énergie pour remettre à plat le mode de calcul et la répartition des charges de chauffage entre la commune et les 5 locataires. L'association a réalisé un travail important pour comprendre la situation des années précédentes et pour déterminer un juste coût pour tous, abonnement et prix du kW.
Tous les locataires actuels versent maintenant une avance sur charge pour diminuer le montant des régularisations semestrielles.
Le contentieux avec Aline Chauffour devrait se régler en mars au tribunal concernant la facture d'abonnement (depuis son arrivée le 15/03/2016 à décembre 2017) non réglée depuis.
Avant cette échéance, l'avocate nous demande d'annuler les factures de 2016 et 2017, établies hors délai de prescription.
Pour : 8

4) Travaux d'investissement 2022
>>La rénovation du bloc sanitaire du camping a été faite au mois de janvier pour un montant de 1 120 €.
Le problème de l'évacuation des WC pour personnes en situation de handicap n'est pas encore réglé. Après avoir visionné les dégâts avec une caméra, la mairie envisage de louer une mini-pelle pour faire une tranchée et réparer la conduite cassée par des racines.
>>Des pierres du mur de soutènement, entre le parking de la mairie et celui qui est en contrebas, tombent et il faut intervenir. Le devis demandé à l'association qui a refait les murs après la tempête, se monte à 2 600€

>>Église Saint- Marie. Nous avons eu une troisième réunion avec la Fondation du Patrimoine et la Sauvegarde de l'Art Français pour obtenir des subventions pour réparer les murs extérieurs de l'église. La Sauvegarde de l'Art Français nous a déjà accordé 6 000€. La souscription avec la Fondation du Patrimoine est demandée pour un objectif de 8 000€, une subvention de 8 600€, doublé par le Département pour un montant de 8 600€. Il reste un montant de 12 100€ à la charge de a commune, avant une autre demande de subvention auprès de la préfecture, avec le soutien de monsieur Estienne.
À noter : le montant de l'étude préalable financée par la commune en 2019 : 9 270€

>> Salle polyvalente
L'étude de faisabilité de la construction d'une salle polyvalente est terminée. C'était la première tranche de l'étude demandée à la société VITAM.
2 scénarios ont été proposés et les élus ont choisi de continuer sur le scénario le plus raisonnable, le moins coûteux et plus adapté au village.
La deuxième tranche doit établir un programme technique détaillé de l'opération, pour un montant de 6 456€.
Pendant cette tranche, une consultation de la population sera organisée par VITAM, notamment avec la possibilité de faire des commentaires ou poser des questions sur les éléments du dossier par l'intermédiaire d'un espace dédié sur internet.
Le CAUE et le PNR interviendront en tant que conseils sur le dossier.
Lancement de la deuxième tranche :
Pour : 8
Avec le chiffrage, il est maintenant possible de lancer les dossiers de demandes de subventions, même si elles ont déjà été inscrites dans le plan « France Relance » et à la préfecture pour rester dans les délais.
Pour : 8

5) Immeuble situé au 31 Carrer Major, anciennement maison « Valentine »
Les précédents locataires ont laissé des loyers impayés depuis leur séparation, puis abandonné la maison sans rendre les clefs. L'immeuble a été récupéré par l'intermédiaire d'un huissier. Les travaux de rénovation pour remise aux normes sont disproportionnés par rapport aux délais dans lequel ils seraient amortis par les loyers, même avec d'éventuelles subventions.
Nous avons donc demandé une estimation de la valeur du bâtiment dans l'optique de le vendre.
ORPI l'a estimé entre 98.000 et 110.000€. Nous solliciterons aussi les Domaines.
Étés vous d'accord pour envisager une vente d'un montant minimum de 100.000€ ?
Pour : 8

6) Demande d'achat de parcelles communales
Monsieur Thierry Yacono souhaite acheter les anciennes toilettes publiques de la place des muriers, accolées à sa maison. Ce bâti fait partie de la parcelle de la place des muriers, il faut donc faire intervenir un géomètre, le déclasser du domaine public avant la vente. Tous les frais seront à la charge de l'acquéreur.
Pour : 8

Monsieur VILAMAJO souhaite acheter la petite impasse qui rentre dans sa propriété. Pas d'accès possible à d'autres maisons. Tous les frais seront à la charge de l'acquéreur.
Pour : 8

Questions diverses

- Une association recherche un terrain pour installer un centre de soins pour les animaux, d'une surface de 2/3ha. Pas de possibilité sur Molitg
- Chats errants : la Communauté de commune Conflent Canigó travaille avec une association pour lutter contre les chats errants. Nous les avons sollicités pour limiter le problème sur le village. 25 chats ont été attrapés à ce jour, ils seront stérilisés et tatoués, puis relâchés.
- Certains panneaux de signalisation sont obsolètes. Il faut en supprimer certains et remettre en état des autres.
- Rénovation de la stèle des enfants portoricains dans le vieux cimetière. On avait envisagé de faire les travaux en même temps que ceux de l'église. Ceux-ci étant retardés, nous allons demander un devis à l'entreprise Payré pour faire la rénovation pour laquelle des subventions ont été accordées et des dons récoltés.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 11h40.

La secrétaire de séance.

MAIRIE DE MOLITG-LES-BAINS
66500 (Pyr-Or)